

# L'école d'officiers de forteresse

Autor(en): **Fellay, Jean-Luc**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **125 (1980)**

Heft 11

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-344331>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# L'École d'officiers de forteresse

par le capitaine Jean-Luc Fellay

## Les troupes de forteresse

Depuis le 1.1.78 la troupe de forteresse se présente sous une nouvelle forme. L'organisation, les missions et l'instruction ont été redéfinies et diffèrent des anciennes structures.

Dans l'ancienne organisation, l'instruction de la partie artillerie dépendait du SART (Service de l'artillerie) et l'instruction de la partie infanterie du SINF (Service de l'infanterie). Cette répartition des responsabilités entre plusieurs services était compliquée et fut à la base du manque d'unité dans l'instruction des formations de forteresse et des formations d'ouvrage. En effet, les formations d'ouvrage appartenaient au SINF, mais le SGF (Service du génie et des fortifications) était responsable de l'instruction au cours d'introduction et de l'armement. Le même modèle était en vigueur dans les formations de forteresse, l'instruction dans les écoles de recrues et écoles de cadres était sous la direction du SART, alors que l'armement et l'instruction au cours d'introduction dépendaient du SGF.

Une compagnie de forteresse (cp fort) se composait ainsi d'éléments en classe d'âge élite (art fort inclus sdt trm) et d'éléments des classes de landwehr et landsturm (inf + S), ces derniers étaient incorporés dans les formations de forteresse après un cours d'introduction lors du passage en landwehr.

Cette organisation fit apparaître de grosses difficultés de coordination, particulièrement dans les domaines spécifiques à la forteresse. Le rythme différent des obligations militaires dû aux différentes classes d'âge dans les unités ne permettait pas de travailler avec des effectifs adéquats et chaque deux ans les hommes en âge d'élite étaient seuls astreints. Ceux-ci devaient assumer certaines tâches indispensables à la garnison et attribuées normalement à leurs camarades des classes d'âge landwehr et landsturm, ce qui diminuait encore l'effectif des canonnières et des soldats de transmission à disposition.

Ces difficultés ont conduit les responsables de notre armée à chercher une solution. De ces recherches sont nées les nouvelles troupes de forteresse.

Elles dépendent aujourd'hui uniquement de l'Office fédéral du génie et des fortifications (OFGF) et comprennent toutes les formations d'ouvrage et de forteresse.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1978, toutes les fonctions des formations de forteresse sont instruites à l'ER fort de Mels, sauf les éléments de DCA fort qui sont basés à l'ER DCA à Payerne.

Après une période transitoire, les unités des formations de forteresse seront composées essentiellement de personnel ayant appartenu dès l'école de recrues aux troupes de forteresse.



*Défense extérieure*

## Troupes de forteresse

### Formations de forteresse

#### Mission:

appui de feu d'artillerie dans une brigade.

#### Unités:

cp fort, cp dir feux fort, cp art fort, cp inf fort, cp S fort, gr fort, rgt fort, cp EM rgt fort.

#### Classes d'âge:

élite, landwehr, landsturm.

#### Formation:

sdt/sof ER fort/ESO fort  
élite  
sdt/sof cours d'introduction  
lw (nouvellement incorporés dans trp fort)  
of EO fort ou cours technique ou cours de tir ou cours d'introduction suivant la fonction et lors du passage en lw, si nouvellement incorporé dans trp fort.

#### Fonctions:

Artillerie de forteresse:  
– canonnier;  
– topographe;  
– observateur (sct météo).  
Transmission d'artillerie:  
– soldat transmission.  
Infanterie de forteresse:  
– fusilier;  
– mitrailleur/canonniér antichar;  
– canonniér lance-mines.  
Protection d'ouvrage:  
– soldat protection d'ouvrage;  
– machiniste;  
– soldat transmission d'ouvrage.  
DCA de forteresse:  
– canonniér DCA;  
– observateur.  
Transport:  
– automobiliste.

### Formations d'ouvrage

#### Mission:

desservir les armes lourdes d'infanterie sous béton aux barrages et points d'appui d'une brigade.

#### Unités:

cp ouv dans fortins d'infanterie,  
cp ouv dans fort d'infanterie.

#### Classes d'âge:

landwehr, landsturm.

#### Formation:

sdt/sof cours d'introduction  
lw (nouvellement incorporé dans trp fort et lors du passage en lw)  
of cours technique ou cours de tir ou cours d'introduction suivant la fonction (nouvellement incorporé dans trp fort et lors du passage en lw).

#### Fonctions:

Infanterie de forteresse:  
– fusilier;  
– mitrailleur;  
– canonniér antichar;  
– canonniér lance-mines (seulement dans les forts);  
– soldat service d'ouvrage (seulement dans les fortins).  
Protection d'ouvrages (seulement dans les forts):  
– soldat protection d'ouvrage;  
– machiniste;  
– soldat transmission d'ouvrage.  
Transport:  
– automobiliste.

## **La formation des cadres**

L'EO fort forme les futurs chefs de section et commandants de tir en âge d'élite des formations de forteresse.

L'instruction du reste des cadres des formations d'ouvrage et de forteresse se fait dans les différents cours pour officiers organisés et dirigés par le commandant EO fort.

Il existe quatre genres de cours : cours technique, cours de tir, école de tir et cours d'introduction suivis par des officiers nouvellement incorporés en forteresse lors du passage en landwehr ou par des officiers faisant leur service d'avancement.

Chaque cours correspond à une fonction de base dans les troupes de forteresse.

### **Cours technique I :**

Est suivi par les officiers protection d'ouvrage comme service d'avancement ou par des officiers ayant obtenu cette fonction lors du passage en landwehr.

### **Cours de tir I :**

Est suivi par les officiers de l'infanterie de forteresse comme service d'avancement ou par des officiers en âge de landwehr nouvellement incorporés dans les troupes de forteresse.

### **Ecole de tir I :**

Est organisée comme service d'avancement pour les officiers de l'artillerie de forteresse (cdt tir et of art).

### **Cours d'introduction lm fort 12 cm :**

Est suivi par les officiers de l'artillerie de forteresse incorporés dans une unité équipée de ce genre de pièces.

Ces officiers viennent en général de l'artillerie blindée ou tractée et participent à ce cours lors du changement d'incorporation.

Les trois premiers cours cités comportent **une classe II** suivie par les officiers subalternes prévus pour l'avancement.

Tous ces cours ont lieu généralement dans la région de St-Maurice et utilisent en grande partie le personnel et les installations de l'EO fort.

## **L'École d'officiers de forteresse**

### **Généralités**

Il n'y a qu'une EO fort par année, elle a lieu durant la période été-automne. Elle est basée à la place d'armes de St-Maurice.

La première école dirigée selon les nouveaux principes se déroula en 1977. Depuis cette date, la structure n'a pas changé, seuls les effectifs subissent quelques fluctuations et varient entre 40 et 70 aspirants. La majorité de ceux-ci sont de langue allemande et le nombre de romands diminue d'année en année, ce qui est regrettable et même alarmant.

### **Mission**

Les lignes directrices de l'enseignement et de l'éducation dans l'EO fort sont :

- A la fin de son école, l'aspirant aura développé sa personnalité et aura acquis les bases nécessaires à sa future fonction de chef et sera capable de mener à bien l'instruction de ses subordonnés.
- Il aura développé son caractère par l'exercice de la maîtrise de soi, du sens des responsabilités, de la disponibilité.
- Il aura enrichi ses capacités intellectuelles et cultivé son esprit de décision.
- Il aura augmenté sa résistance physique en développant l'endurance et le rendement.
- Il possédera les connaissances militaires générales (image de l'ennemi moderne, nos possibilités), les connaissances techniques du combat et les connaissances techniques spéciales en rapport avec sa future fonction.
- Il aura acquis les principes de base de la conduite des hommes et connaîtra les facteurs influençant celle-ci.
- Il possédera les principes de base de l'instruction et de l'éducation d'une section.

Ces lignes directrices ne diffèrent pas d'une école d'officiers à l'autre et sont fixées par le groupement de l'instruction.

### **Instruction préliminaire de l'aspirant**

Les aspirants arrivent actuellement en majorité des écoles des troupes de forteresse, cependant, dans la classe d'infanterie de l'EO

fort, une partie vient des écoles d'infanterie, ceci afin d'obtenir le plus rapidement possible des effectifs convenables dans les unités.

Lors du paiement de galon de sous-officier, les futurs aspirants suivent un cours spécial destiné à compléter leur formation en vue de l'école d'officiers. Ce cours spécial est organisé en fin d'école de recrues et est dirigé par les instructeurs de celle-ci.

Le tableau ci-après nous montre les divers services d'instruction suivis par un futur aspirant.

Ecoles et cours	art fort	S trm art	inf fort	S prot ouv
ER fort	can, topo	sdt trm, sdt rens	fus, can lm, mitr/can ach	sdt prot ouv, mach, sdt trm ouv
ESO fort	cpl can cpl topo	cpl trm cpl rens	cpl fus, cpl lm, cpl mitr/can ach	cpl prot ouv
C spécial: S trm art	×			
C spécial: S pièces art et chef pièces		×	×	×
EO fort	asp of art	asp of trm	asp of inf	asp of prot ouv

### Organisation

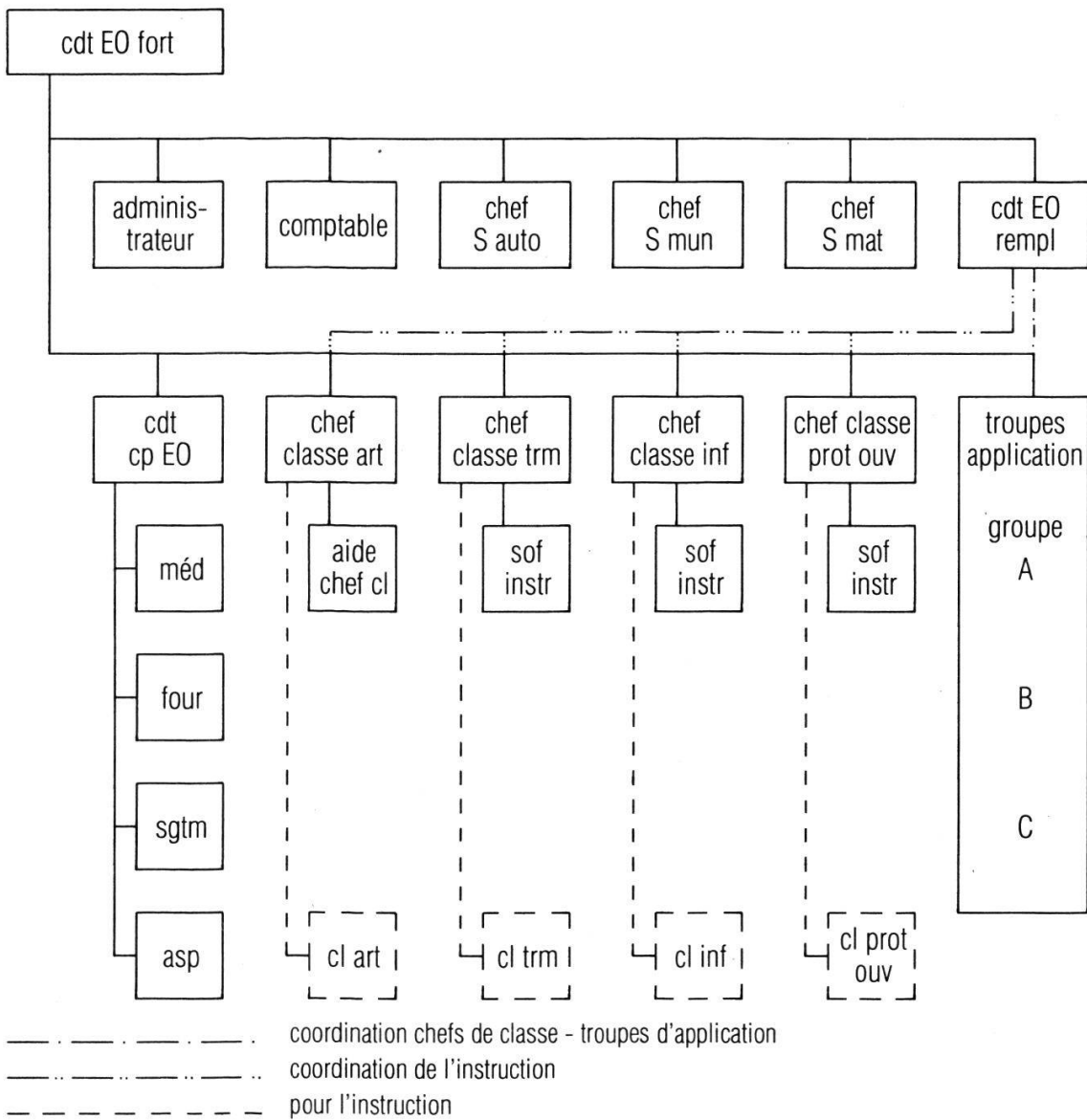
L'école d'officiers de forteresse est divisée en quatre classes :

- classe d'artillerie
- classe de transmission
- classe d'infanterie
- classe de protection d'ouvrage.

Les aspirants des formations de DCA fort font leur école d'officiers auprès des troupes d'aviation et de défense contre avions.

### Instruction

Tous les aspirants de l'école reçoivent une instruction d'artillerie. Les aspirants des classes de transmission, d'infanterie et de protection d'ouvrage sont capables de fonctionner à la fin de l'école



comme officier du poste central de tir (of art) ou comme commandant de tir (cdt tir) et cela uniquement pour le tir avec fusées instantanées (MZ).

Si l'on examine le plan d'instruction des différentes classes, on voit que chacune travaille plus ou moins indépendamment. L'instruction d'artillerie des classes d'infanterie et de protection d'ouvrage ainsi que l'instruction de combat des classes d'artillerie, de transmission et de protection d'ouvrage sont semblables et peuvent être communes.



Chaque chef de classe est responsable de l'instruction d'artillerie et de l'instruction propre à la spécialisation de sa classe. L'instruction générale dépend du commandant d'école ou du commandant de la compagnie de l'EO fort.

En plus, chaque classe suit un cours décentralisé dans le cadre de son instruction spécialisée :

- classe d'artillerie                      cours alpin région Grand Muveran
- classe de transmission              cours centralisé pour aspirants officiers transmission à Bülach
- classe d'infanterie                    cours centralisé auprès de l'école de tir de Walenstadt
- classe protection d'ouvrage        cours service protection AC à Spiez.

Chaque classe fait donc deux dislocations durant l'école, une dans le cadre de la classe (9<sup>e</sup> semaine) et une dans le cadre de l'école (11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> semaine).

Durant l'EO, trois groupes d'unités font leur service auprès d'elle en tant que troupes d'application. Elles fournissent le personnel et mettent à disposition une partie des installations pour les exercices des classes de l'EO fort. Cela permet aux aspirants de travailler dans leur nouvelle fonction, tout en étant sous le contrôle du chef de classe. Ainsi les erreurs dues au manque d'expérience ne dépassent pas un certain degré et sont faciles à corriger. La troupe d'application fournit le dispositif pour les tirs d'artillerie de toutes les classes. De ce fait, ces unités atteignent en peu de temps un niveau d'instruction avancé qui est un avantage appréciable pour une troupe en voie de réorganisation.

#### Répartition par classes

##### Classe d'artillerie :

- 5/10 instruction de base (y compris instruction alpine).
- 5/10 instruction comme of PCT btr et cdt tir jusqu'à y compris tir gr; instruction comme chef section d'artillerie; instruction comme chef de pièces art fort; instruction service de pièces art fort.

##### Classe de transmission :

- 4/10 instruction de base.
- 5/10 instruction comme chef section de transmission art.
- 1/10 instruction spéciale comme of PCT btr et cdt tir pour réglage et désaccord, ainsi que contrôle et tir d'efficacité avec fusées instantanées.

**Classe d'infanterie:**

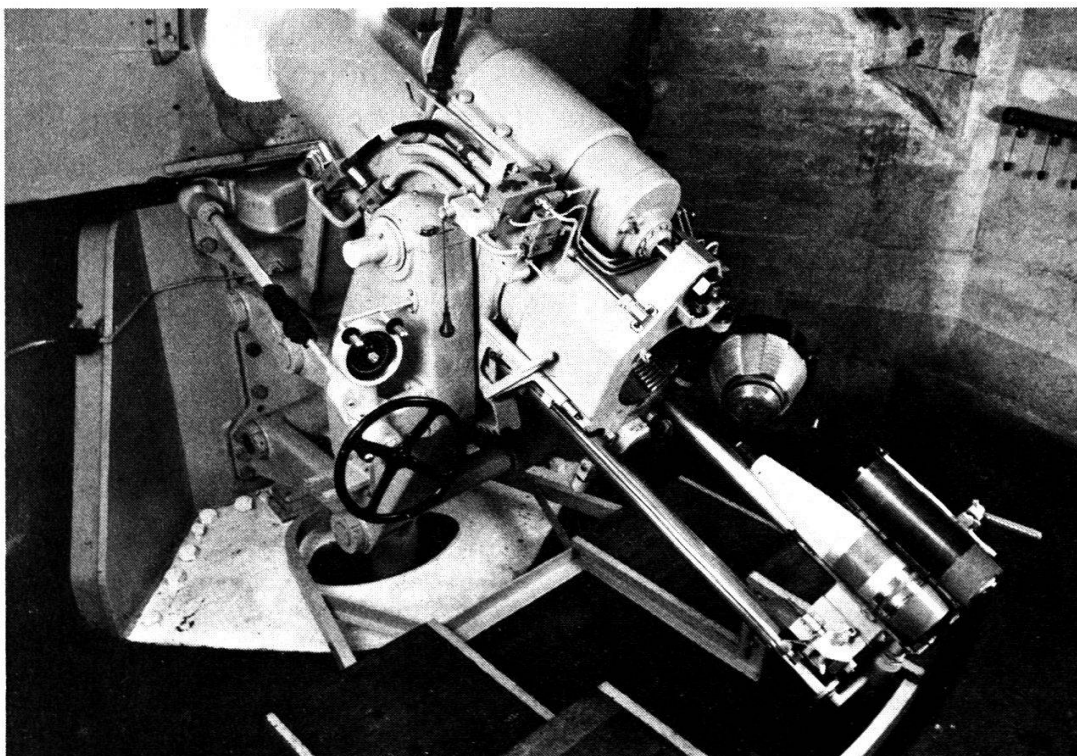
- 4/10 instruction de base.
- 5/10 instruction en compensation de la spécialisation;  
instruction comme chef section d'infanterie fort.
- 1/10 instruction spéciale comme of PCT btr et cdt tir pour réglage et désaccord, ainsi que contrôle et tir d'efficacité avec fusées instantanées.

**Classe de protection d'ouvrage:**

- 4/10 instruction de base.
- 5/10 instruction au service des machines et au service transmission d'ouvrage;  
instruction comme chef section de protection d'ouvrage.
- 1/10 instruction spéciale comme of PCT btr et cdt tir pour réglage et désaccord, ainsi que contrôle et tir d'efficacité avec fusées instantanées.

**Les classes****Classe d'artillerie:**

L'aspirant de la classe d'artillerie pourra suivant ses qualités revêtir une des fonctions suivantes: officier d'artillerie d'une compagnie de forteresse (of PCT btr), officier d'artillerie d'une compagnie direction des feux de forteresse (of PCT gr), commandant de tir d'une compagnie direction des feux de forteresse.



*Pièce prête au tir*

L'instruction est la même pour tous les aspirants de la classe. Après un certain temps, les aptitudes pour telle ou telle fonction se dessinent et déterminent, selon les besoins des régiments, le poste futur de l'aspirant dans son unité.

La proportion d'étudiants dans la classe d'artillerie est plus grande que dans les autres classes, mais cela ne présume pas que seuls les étudiants remplissent les exigences nécessaires à cette formation.

La grande partie de l'instruction est constituée par des tirs d'artillerie au niveau batterie puis au niveau groupe. Durant l'EO fort de l'an passé, la classe d'artillerie a participé à 18 tirs et cela sur six différentes places.

#### **Classe de transmission :**

Par leur future fonction, les aspirants de la classe de transmission sont très proches de leurs camarades de la classe d'artillerie. Ils deviendront les responsables des liaisons nécessaires à la direction et à la conduite du feu de l'artillerie. Les aspirants officiers de transmission proviennent souvent de corps de métier ayant rapport avec la technique de transmission. Tout l'engagement de l'artillerie dépend en grande partie de la qualité de leur travail, qui doit être rapide et précis.

#### **Classe d'infanterie :**

L'aspirant de la classe d'infanterie deviendra le responsable de la défense extérieure d'un fort. Les moyens à sa disposition sont variés et nombreux. Il sera en mesure de les coordonner et de les conduire sans hésitation. Il sera polyvalent. Véritable officier d'infanterie, il connaîtra les armes personnelles, il saura engager les mines et il maîtrisera les armes d'appui suivantes : mitrailleuse mobile, mitrailleuse de forteresse, lance-mines mobile 8,1 cm, lance-mines de forteresse 8,1 cm, canon antichar de forteresse.

Comme il travaillera dans le cadre d'un point d'appui ou d'un nid de résistance, son instruction ne dépasse pas l'engagement du niveau de la section.

#### **Classe de protection d'ouvrage :**

L'aspirant de la classe protection d'ouvrage doit montrer un intérêt pour la technique et beaucoup de sens pratique. Dans sa fonction, il sera le responsable du service de protection et du service technique

d'un ouvrage. Sa section sera engagée dans différentes tâches importantes pour la survie dans le fort. Les problèmes de ravitaillement en eau, en électricité lui seront familiers. De plus, il sera le conseiller direct du commandant d'ouvrage de même que son remplaçant.

Voici quelques étapes de l'instruction à l'EO fort: lutte contre le feu, service des machines, service protection AC, ravitaillement en eau et en électricité, service de garde, défense intérieure, liaisons internes, etc.

Les aspirants des formations de DCA fort font, durant leur instruction, un stage auprès de l'EO fort pour traiter des problèmes de collaboration et d'engagement. Ils suivent l'enseignement de la classe d'infanterie et peuvent ainsi se rendre compte des problèmes de défense d'un fort. Par la même occasion, ils reçoivent une instruction sur les troupes de forteresse en général et sur leur fonction auprès de ces troupes en particulier.

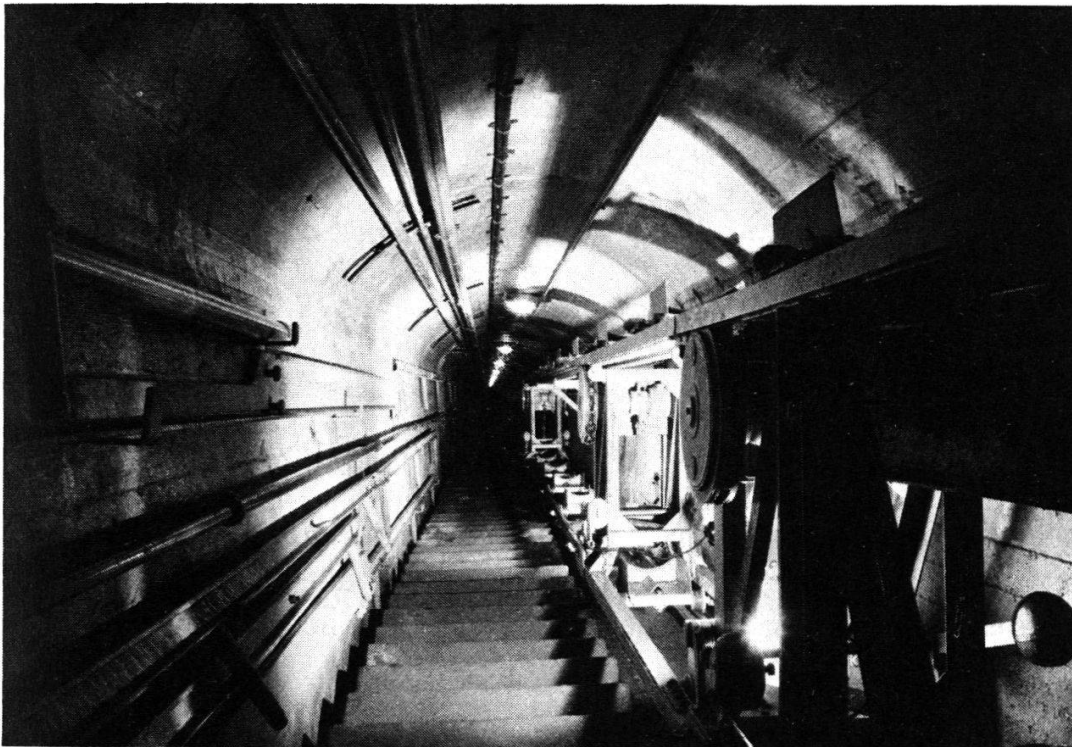
### **Les lieux**

L'EO fort est stationnée la plupart du temps sur la place d'armes de St-Maurice, administrée par la cp GF 10. Ainsi l'école d'officiers travaille en étroite collaboration avec le corps des gardes-fortifications pour les questions de subsistance, de cantonnements et de places de tir.

Sur cette place, elle dispose de presque tous les moyens nécessaires à l'instruction: simulateur pour tir d'artillerie, centre de transmission, installation pour le tir fictif, installation pour le tir fictif à la mitrailleuse et au canon antichar de forteresse, installations pour exercices de lutte contre le feu, fortins d'exercice, piste antichar, stands de tir, salles de théorie.

Cependant, ces installations ne sont pas complètes, les places aménagées pour le sport et le combat rapproché sont inexistantes. Une salle polyvalente est prévue à plus ou moins longue échéance, ce qui résoudra un certain nombre de problèmes.

Malgré tout, les lieux se prêtent particulièrement bien à l'instruction d'une école d'officiers de forteresse. Elle est un peu isolée, mais elle a l'avantage d'être installée hors d'une localité, loin des routes à grand trafic et des lignes de chemin de fer. Chaque place de travail est atteignable rapidement durant l'été. De plus, les zones de buts pour l'artillerie sont variées et pas trop éloignées.



*Dans les profondeurs*

Il est évident que le bruit émis par le tir au canon et les armes d'infanterie dérange dans une certaine mesure les habitants de St-Maurice, de Lavey et des environs; mais, grâce à une collaboration étroite avec les autorités civiles de la région, il a été trouvé un terrain d'entente pour limiter les nuisances au strict minimum.

Un inconvénient non négligeable provient de la route reliant Lavey à Morcles. Chaque déplacement en plaine est difficile avec les camions et même trop long avec les véhicules légers. Le programme doit tenir compte de cette hypothèque, afin de réduire les descentes en plaine à un minimum. Il est clair que les aspirants souffrent un peu de cette situation et ne quittent que rarement les casernes les soirs de sortie.

### **Le corps des instructeurs**

Le nombre actuel des instructeurs à disposition de l'EO fort ne correspond ni aux besoins ni à l'organisation de base prévue. En 1979, la répartition de chaque fonction à une seule personne n'a pas été possible. De ce fait, les chefs de classe et les instructeurs techniques sont chargés de tâches supplémentaires provenant de la répartition des

fonctions prévues entre instructeurs à disposition. Le remplacement d'un instructeur malade ou en service n'est possible que par le recours à des officiers de milice, malgré l'inexpérience et les difficultés posées.

De par son engagement à l'EO fort et aux cours pour officiers, l'instructeur des troupes de forteresse ne peut pas rester un spécialiste mais doit être un généraliste avec un ou plusieurs domaines de spécialisation. Cela pose de gros problèmes par la formation des instructeurs. Il faut attendre plusieurs années avant que le vaste champ d'instruction ait été parcouru et reconnu.

Le corps des instructeurs des troupes de forteresse est relativement jeune et en plein développement. Bien que la tâche ne soit pas facile, son dynamisme compense les difficultés et favorise l'expérimentation et la créativité nécessaires à une nouvelle troupe.

C'est ainsi qu'après trois écoles d'officiers, selon les nouvelles directives, il a été possible d'arriver à une organisation donnant satisfaction et apportant les résultats exigés.

Tout cela fut aussi possible par l'encadrement des jeunes instructeurs par d'autres, plus expérimentés, et grâce au travail sans relâche du commandant d'école.

### **Conclusion**

L'école d'officiers des troupes de forteresse est une nouvelle école. Elle fait suite à la réorganisation du 1.1.78.

Les problèmes d'instruction sont posés par la diversité des classes, malgré le dénominateur commun représenté par l'instruction d'artillerie. Tous les officiers formés servent suivant leur fonction dans les unités des formations de forteresse. Ils peuvent être prévus pour l'avancement, malgré leur spécialisation à l'EO fort, grâce aux connaissances de base d'artillerie.

Etant encore jeune, l'école ne peut pas s'appuyer sur une longue tradition. Cependant son lieu de stationnement lui offre un témoignage des plus marquants de l'histoire des fortifications et rien n'est plus prenant que de travailler pour l'avenir tout en admirant le passé!...

J.-L. F.